

**RAPPORTS, DOCUMENTS ET CORRESPONDANCES  
DÉPOSÉS AU CONSEIL MUNICIPAL  
DE SAINT-JEAN-DE-MATHA**



**SÉANCE ORDINAIRE DU  
6 JUILLET 2020**

*Lecture par le directeur général et secrétaire-trésorier*

## DOCUMENT SYNTHÈSE

### 6. CORRESPONDANCE

- 1) La MRC Matawinie nous fait parvenir une somme de 5 017,00 \$ provenant des amendes perçues sur le territoire de la Municipalité pour les mois de mai 2020.
- 2) Le Centre intégré de santé et de services sociaux de Lanaudière demande la collaboration des municipalités afin de prévenir l'apparition d'écllosion de la COVID-19 suite à l'autorisation du gouvernement d'opérer les camps de jour pour la saison estivale 2020. La Direction de santé publique transmettra à la Municipalité les lignes directrices pour la mise en place des mesures de prévention et de contrôle de la COVID-19. Une vidéoconférence sera organisée avec les responsables de camp de jour afin que ceux-ci puissent poser leurs questions directement aux professionnels de la Santé publique.
- 3) La Direction générale des Laurentides-Lanaudière du ministère des Transports informe la Municipalité que la programmation des investissements pour les deux prochaines années est disponible sur le site Internet du ministère. Ceux-ci rappellent qu'en ce début de l'été les chantiers se mettront en branle partout sur le réseau routier et confirment que toutes les mesures ont été prises pour assurer la sécurité des travailleurs sur ces chantiers surtout en contexte de pandémie. Les entraves seront diffusées sur le site Québec 511.
- 4) La Municipalité de Saint-Damien accuse réception des résolutions n° 2020-166 et 2020-168 relatives à la tarification des vignettes pour l'accès au débarcadère municipal ainsi que pour le partage des responsabilités et des frais relatifs au seuil de rétention du lac Noir. La Municipalité de Saint-Damien demande à notre municipalité de fournir certaines demandes financières avant de prendre une orientation dans ce dossier. Ceux-ci demandent à la Municipalité d'offrir une tarification à 50 \$ pour les résidents de Saint-Damien ayant une propriété à l'intérieur du district électoral 3, soit celui de la Rivière-Noire et du lac Noir, qu'ils soient riverains ou non à ces plans d'eau.
- 5) La Municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie informe la Municipalité qu'un avis de motion a été donné et que le projet de règlement n° 07RG-0620 abrogeant le règlement 06RG-0918 établissant les mesures de protection pour l'accès au lac

Noir et à la Rivière-Noire a été déposé le 9 juin dernier. Ceci fait suite à la résolution numéro 2020-168 transmise par la Municipalité de Saint-Jean-de-Matha quant au partage des responsabilités et coûts associés au seuil de rétention du lac Noir.

- 6) La MRC de Matawinie confirme par la résolution n° CDLR-046-2020 la réaffectation de la somme de 3 958 \$ à la Municipalité de Saint-Jean-de-Matha pour son prochain pacte rural (Fonds de développement du territoire (FDT)).
- 7) La vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique, Mme Geneviève Guilbault, annonçait, le 1<sup>er</sup> juin dernier, le report des échéances du paiement de la somme payable pour les services de la SQ pour l'année 2020, soit au 30 septembre pour le 1<sup>er</sup> versement et au 1<sup>er</sup> décembre pour le 2<sup>e</sup> versement. L'allègement temporaire de cette responsabilité financière des municipalités concernées permettra d'offrir une certaine souplesse dans la gestion de leurs activités courantes.
- 8) M. Sylvain Boivin, propriétaire d'une résidence secondaire sur le rang Sainte-Louise Ouest, informe la Municipalité qu'il a dû intervenir le 20 juin dernier puisque trois enfants Montréalais descendaient la rivière à bord de structures gonflables et se dirigeaient droit vers les chutes. De plus, le même jour, au moins une dizaine de voitures se sont garées dans son stationnement et empêchaient la sortie ou l'entrée sur leur propriété. Des personnes viennent régulièrement empiéter sur les propriétés privées situés dans ce secteur lors des journées ensoleillées. La guérite est également le point de départ de courses automobiles lors des week-ends.
- 9) Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) informe la Municipalité qu'il a rendu public son rapport d'enquête et d'audience publique sur le projet minier Matawinie à Saint-Michel-des-Saints par Nouveau Monde Graphite. Le rapport contient une description détaillée du projet, un recensement des préoccupations exprimées par les participants lors des séances publiques, l'analyse de la commission ainsi que l'ensemble des constats et des avis que la commission transmet au ministre à l'issue de son enquête.